

## Problème de paiement d'école privée

Par **Ayman Bouriman**, le 10/12/2015 à 13:00

Bonjour à tous,

Voici ma situation: je suis étudiant étranger, j'ai fini mes études dans une école de commerce privée, je n'ai pas les moyens de payer les frais de scolarité, cependant je me suis arrangé avec l'école pour que je commence le paiement de ma dette à partir de ce mois de décembre à hauteur de 500€/mois le cas échéant ils activeront la caution solidaire que je leur ai fourni.

Le problème: mon titre de séjour expire prochainement et l'école ayant ce moyen de pression supplémentaire refuse de me donner tout document attestant de la fin de mes études pour le renouvellement de mon titre de séjour si je ne paie pas la totalité de ma dette qui s'élève à 21000€. Je me demandais si je pouvais faire un recours ou voir avec un avocat pour débloquer la situation. Surtout que je suis prêt à honorer mon engagement initial.

Par **Emillac**, le 10/12/2015 à 18:41

Bonsoir,

Non, vous avez une solution plus simple. Leur expliquer que s'ils ne font rien pour vous aider à renouveler votre titre de séjour, vous allez être obligé de repartir dans votre pays et que, dans ce cas-là, vous y réfléchirez à deux fois pour les 500€ par mois parce que :

1°) Bonjour les frais de transfert d'argent entre votre pays et la France tous les mois pour (seulement) 500€ ;

2°) Votre pays n'extrade pas les [barre]escrocs[/barre]... euh, je veux dire, les ressortissants de ce pays ;

Donc, à eux de bien réfléchir avant de vouloir jouer les gros bras s'ils veulent rentrer dans leurs fonds...

[smile4]